

PHASE 2 : DOSSIER DE CANDIDATURE



Appel à Participation SOUFFLEURS D'AVENIR 2020



Date limite (phase 2) : Lundi 20 janvier 2020

Afin de confirmer la demande de participation, les candidats doivent renvoyer **avant le 20 janvier 2020** le dossier de candidature complet :

- La fiche de pré-candidature (*déjà réceptionnée si le candidat s'est inscrit à la première phase*)
- La fiche « projet »
- La fiche « Evènement éco-responsable »
- La fiche des besoins logistiques (*si concerné*)
- La demande d'aide financière (*si concerné*)
- L'acte d'engagement signé
- Le ou les document(s) prouvant l'existence juridique du ou des candidat(s)
 - Pour les personnes physiques : Pièce d'identité
 - Pour les personnes morales : tout document attestant de l'existence juridique de la personne morale (Statuts, etc.)
- Un RIB (*en cas de demande d'aide financière uniquement*)
- Le dossier de candidature peut également être accompagné de tout document complémentaire qui permettra au Comité d'évaluation d'apprécier la qualité de la proposition (plaquette de présentation, photos...etc).

Dans le cas de projets mutualisés, un seul dossier commun à tous les candidats sera envoyé. Celui-ci devra intégrer un acte d'engagement pour chacun des co-candidats.

Contacts :

Marion HERCOUËT : 04 22 10 57 52

Maxime MARTINO : 04 92 91 55 80

La fiche « projet »

Description de l'/les activité(s) proposée(s)	
Public(s) visé(s)	
Objectif(s) de la proposition	
Durée de l'/les activité(s) <i>(En jours, heures, minutes)</i>	

Fiche

« Evènement éco-responsable »

En accord avec l'esprit et les objectifs du festival écocitoyen « Souffleurs d'avenir », la Ville de Biot encourage fortement les participants à s'inscrire dans une démarche éco-responsable. Veuillez préciser les mesures envisagées (pour les thèmes concernés par votre proposition) dans le tableau-ci-dessous :

<p>Transports <i>Modes de transport des intervenants, incitation du public à se déplacer en transport en commun, etc.</i></p>	
<p>Réduction et tri de déchets* <i>vaisselle jetable ; recyclage ou upcycling ; tri sélectif des déchets générés par l'activité, etc.</i></p>	
<p>Achats responsables* <i>produits locaux / biologiques / équitables ; prestataires locaux / avec employés en insertion, etc.</i></p>	
<p>Sobriété en eau & énergie <i>matériel à faible consommation d'eau ou d'énergie, etc.</i></p>	
<p>Eco-communication <i>quantité d'imprimées modérée ; Imprim'vert ; papier recyclé, etc.</i></p>	
<p>Solidarité et citoyenneté locale <i>prévention des risques ; participation citoyenne ; accessibilité, etc.</i></p>	

*La Ville de Biot met à disposition des poubelles pour favoriser le tri des déchets pendant le festival.

Fiche des besoins logistiques

Afin que nous puissions évaluer au mieux comment intégrer votre activité dans le programme, merci de renseigner les éléments suivants :

Surface nécessaire : ...m x ...m

Précisions :

Temps d'installation :

Temps de démontage :

Fluides :

Accès à l'eau

Précisions :

Accès à l'électricité*

Puissance demandée :

Appareils branchés :

**La ville ne fournit pas de passe-câble, de rallonge ou de multiprise. Le candidat assure utiliser du matériel conforme aux normes.*

Matériel : pour toute demande de prêt de matériel, merci de compléter le tableau ci-dessous

Matériel	(A) Quantité nécessaire à la réalisation de l'activité	(B) Quantité que le candidat pourra apporter	(C) Quantité demandée à la Mairie de Biot (C = A - B)	Pourquoi ce matériel est nécessaire à la réalisation de votre activité ?
Table(s)				
Chaise(s)				
Banc(s)				
Grille(s)				
Barnum(s)				
.....				
.....				
.....				

Autres : Merci d'ajouter ici toute information complémentaire concernant vos besoins logistiques

.....

.....

.....

.....

.....

Demande d'aide financière

Avant de remplir la demande d'aide financière, veuillez vous reporter à l'article 5 du règlement de l'appel à participation, détaillant les modalités de l'aide financière.

Subventions déjà versées par la Ville de Biot :

Le candidat a-t'il bénéficié d'une subvention de la part de la Mairie de Biot au cours des 3 dernières années ? Si oui, indiquer le(s) montant(s) :

- 2017 :
- 2018 :
- 2019 :

Le candidat a-t'il fait une demande de subvention auprès de la Mairie de Biot pour l'année 2020 ?

- Oui Montant sollicité :
- Non

Budget prévisionnel de l'activité :

DEPENSES*		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant (TTC)	Origine des recettes	Montant (TTC)
		Fonds propres
		Subventions :	
		- Mairie de Biot (<i>aide sollicitée</i>)
		- Conseil départemental des Alpes-Maritimes
		- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
		- Fonds européens
		- Autres :
		Autres
Total dépenses (TTC)	Total recettes (TTC)

*Pour toute dépense supérieure ou égale à 500 €, l'association devra fournir un devis justifiant le montant de la dépense.

Acte d'engagement

L'acte d'engagement doit être rempli et signé par le candidat ou son représentant. Dans le cas d'une proposition mutualisée, le candidat référent et l'ensemble des co-candidats doivent remplir et signer un acte d'engagement (c'est-à-dire que le dossier de candidature devra contenir autant d'actes d'engagement que de co-candidats).

Je, soussigné ,
(Nom, Prénom du candidat ou de son représentant)

- Certifie avoir pris connaissance et accepter les conditions de l'appel à participation présentées dans le règlement
- Certifie exactes l'ensemble des informations présentées dans le dossier de candidature
- M'engage à :
 - o Mettre en œuvre l'activité proposée, dans le cas où celle-ci serait retenue par le Comité d'évaluation
 - o Rembourser l'acompte qui me sera versé (uniquement pour des demandes d'aide financière supérieure à 1000 €) dans le cas où l'activité n'aurait pas pu être réalisée
 - o Fournir toute information complémentaire qui me serait demandée dans le cadre du présent appel à participation
 - o Participer, dans la mesure du possible et de mes moyens, à la diffusion des éléments de communication relatifs à l'édition 2020 des Souffleurs d'avenir édités par la Municipalité de Biot (supports imprimés et web)
 - o Lors de ma participation à l'édition 2020 des Souffleurs d'avenir : respecter le tri des déchets et, le cas échéant, laisser mon emplacement dans le même état de propreté que lorsqu'il m'a été confié
 - o Répondre à l'enquête d'évaluation qui sera réalisée à la suite de l'édition 2020 des Souffleurs d'avenir.

Fait le à

(Signature)